

**« Pour un développement du jardinage en milieu urbain, dans le respect de l'environnement »**

4 novembre 2019

Vassilis VENIZELOS

---

Depuis 1940, ce sont près de 14 ha de terres cultivables qui sont mis à disposition des yverdonnois au pied de la colline de Chamblon. Les 545 lopins de terre permettent aux familles yverdonnoises qui vivent en habitat locatif, de bénéficier d'un bout de jardin potager pour cultiver fruits et légumes. Avec le temps, ces jardins sont aussi devenus des lieux de vie et de socialisation. Les cabanes qui servaient initialement au rangement des outils se transforment peu à peu en petites maisonnettes autour desquelles se développe une vie sociale riche et multiculturelle.

Avec le développement de l'urbanisation et le renforcement du degré de protection des terres agricoles, les possibilités de développer de tels jardins sont de plus en plus réduites. Les baux des plantages étant reconductibles tacitement d'année en année, le tournus des locataires est relativement faible. La demande est pourtant de plus en plus forte et l'intérêt pour le jardinage de plus en plus important. Les projets de construction de nouveaux quartiers qui vont se multiplier ces prochaines années sur le territoire yverdonnois vont probablement accentuer ce besoin et les jardins familiaux seront de plus en plus convoités.

Compte tenu de la rareté des terrains cultivables, il conviendrait d'élargir et diversifier les possibilités de jardinage en milieu urbain, notamment en développant des « potagers urbains », dont les avantages sont nombreux :

- de tels jardins sont moins gourmands en surface (6 à 48 m<sup>2</sup> au lieu de 200 m<sup>2</sup>) et permettent de satisfaire un plus grand nombre d'habitants;
- ils sont implantés au pied du domicile et des utilisateurs, ce qui limite les déplacements;
- ils contribuent à l'animation du quartier en devenant des lieux de rencontre et d'échanges entre générations et cultures ;
- les aménagements sont conçus de façon modeste et fonctionnelle. Les investissements financiers pour réaliser de tels ouvrages sont donc limités.

Il pourrait être intéressant d'intégrer, lorsque cela est pertinent, la thématique du "jardinage urbain" dans les études précédant l'élaboration de nouveaux quartiers d'habitation. Dans les quartiers déjà construits, on pourrait promouvoir la pratique du jardinage urbain sur le domaine privé en invitant, par exemple, les gérances immobilières et les propriétaires intéressés à mettre à la disposition de leurs locataires de tels espaces lorsque cela est possible.

Enfin, malgré les mesures mises en place par le service des travaux et la commission des plantages auprès des utilisateurs (Communication du 31 octobre 2019 CO19.14 concernant la réponse au postulat du 3 mars 2016 de Monsieur le Conseiller communal Florent Michaud pour la mise en place d'un objectif « zéro pesticide-Biodiversity ») la pratique du jardinage n'est pas toujours suffisamment respectueuse de l'environnement, en particulier dans l'usage d'insecticides, fongicides, herbicides et autres produits. Ainsi, pour sensibiliser les usagers actuels et futurs à la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les futurs espaces mais aussi dans les jardins publics existants, il nous paraîtrait intéressant d'étudier les axes suivants :

- la mise en place d'actions d'information, de formation et d'accompagnement auprès des jardiniers (conseils techniques, vermicompostage, incitation au respect de

l'environnement et de la biodiversité);

- conditionner la possibilité de bénéficier d'un jardin communal à l'engagement pris par le locataire de ne pas utiliser de produits phytosanitaires en adaptant les « dispositions relatives à la location des plantages » (2009). Cette adaptation pourrait reprendre les principes suivants :
  - exclure l'utilisation de produits phytosanitaires sous peine de voir son bail résilié ;
  - utiliser l'eau de façon économe (utilisation des eaux de pluie pour arroser par exemple);
  - considérer le sol comme un organisme vivant à nourrir et à protéger (compost commun);
  - mener des actions pour développer la biodiversité végétale et animale ;
  - viser un jardinage utilisant zéro produit de synthèse (engrais chimiques, pesticides) et zéro OGM ;
  - favoriser des espèces de fruits et légumes de la région, plus adaptées à notre climat ;
  - économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables ;
  - réduire le bruit et de la pollution de l'air due aux machines.

**Ainsi, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de développer de nouvelles formes de "jardinage en milieu urbain" pour répondre aux besoins de la population, tout en encourageant, dans le même temps, des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans les plantages existants.**

Nous souhaitons que cette réflexion soit menée en coordination avec la commission de plantages et des utilisateurs actuels des jardins familiaux.

Pour le groupe des Verts,

Vassilis VENIZELOS